

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 14/10/2024 - 137111 - 2024 B 23598 - 484 651 963 - 5EME LOTUS

5^{ème} LOTUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 162 avenue de parmentier - 75010 PARIS
RCS PARIS 484 651 963

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JANVIER 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le 1^{er} Janvier, A 19 heures, Les associés de la société 5^{ème} LOTUS, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance. Sont présents:

- Monsieur Fang YIN, titulaire de 48 parts
- Mademoiselle Huaiqing TU, titulaire de 4 parts
- Monsieur Liang YIN, titulaire de 48 parts

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Huaiqing TU, gérante associée. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du gérant,
- Nomination d'un nouveau gérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, Le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte de la démission du gérant Huaiqing TU à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer Madame YIN Liang, Née le 23/12/1995 à PARIS 13^{ème}, de nationalité Française, demeurant au 162 avenue Parmentier – 75010 PARIS au poste de Gérante, à compter de ce jour.

Madame YIN Liang, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction, incompatibilité ou déchéance de nature à lui interdire d'exercer ses fonctions.

Madame YIN Liang, remplira ses fonctions dans les conditions prévues par les dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

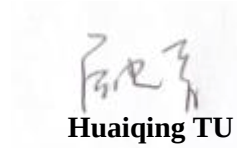
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



Fang YIN



Huaiqing TU



Liang YIN